



MAIRIE
DE

SAINT MARTIN L'ARS - 86350

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du 18 juillet 2016

L'an deux mil seize, le 18 juillet, à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune de Saint Martin l'Ars, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Conseil, sous la présidence de M. Xavier DIOT, Maire.

Présents : M. Xavier DIOT, Alison MCDONAGH, Patrick VIGNAUD, Nathalin CLEUET, Vincent PIERRE, Bruno BAUDOUIN, Annick BIGUET

Absents : M. Aurélie Renoust, François VIVION, Edmond BERNARD

Pouvoirs :

Secrétaire de séance : M. Patrick VIGNAUD

Date de convocation : 8 juillet 2016	Nombre de conseillers municipaux :
Date d'affichage : 8 juillet 2016	- en exercice : 10
	- présents : 7
	- votants : 7

Le Conseil Municipal accepte le compte rendu de la réunion précédente.

Ordre du jour

1. Tarifs des consommations pour le concert des heures vagabondes
2. Projet de périmètre du nouvel EPCI pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne : avis du Conseil Municipal
3. Convention financière avec le SIVOS des châtaigniers
4. Tarification des amendes de police
5. Remplacement estivale du secrétariat

Questions diverses

DELIBERATION 2016-30

Tarifs des consommations pour le concert des Heures Vagabondes

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que pour le concert des Heures Vagabondes du 31 juillet 2016, il est nécessaire d'établir un tarif unique pour toutes les consommations et afin de justifier le versement de la recette de cette journée.

Monsieur le Maire propose un tarif unique à 2€.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité

- **d'établir** pour le concert des Heures Vagabondes le tarif de toutes les consommations à 2€

DELIBERATION 2016-31 : Projet de périmètre du nouvel EPCI pour la mise en œuvre du schéma départemental de coopération intercommunale de la Vienne

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le courrier de Madame la Préfète du 13 juin 2016, portant projet de périmètre du nouvel établissement public à fiscalité propre qui compte 55 communes.

Le Conseil Municipal est sollicité afin de valider ce projet de périmètre avant le 1^{er} aout 2016.

Monsieur le Maire explique que la communauté de communes passera de 37 communes actuellement à 55 commune avec l'ensemble des communes de la communauté de communes du Lussacois, 3 communes de la communauté de communes du Pays Chauvinois et 2 communes de la communauté de communes des Vals de Gartempe.

M. Nathalin Cleuet informe des compétences que le nouvel EPCI va acquérir comme la petite enfance et la voirie.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à la majorité:

Avec 7 voix pour, 0 voix contre, 1 abstention

- **de donner son accord** pour le projet de périmètre du nouvel établissement à fiscalité propre pour la mise en œuvre du SDCI de la Vienne.

DELIBERATION 2016-32 : Convention financière avec le SIVOS des châtaigniers

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que les dispositions du code de l'éducation prévoient que la répartition des dépenses de fonctionnement d'un syndicat intercommunal à vocation scolaire se fasse par une participation des communes résidentes.

La commune de Saint Martin L'Ars n'ayant pas d'école, certains enfants de la commune sont scolarisés dans les écoles composant le SIVOS des châtaigniers sur les communes de Payroux, Joussé, La Chapelle Bâton et St Romain.

Le SIVOS des châtaigniers sollicite une participation annuelle par enfant de 1000€.

Monsieur le Maire informe qu'il n'a pas connaissance du coût moyen d'un élève du primaire dans le département pour avoir une idée de la participation éventuelle.

Mme Annick Biguet s'étonne de la demande du Sivos et du montant, sachant que les parents fournissent aussi les fournitures à chaque rentrée.

M. Bruno Baudouin s'étonne du choix des parents pour ces écoles sachant que selon la carte scolaire, les enfants de la commune de Saint Martin L'Ars iront au collège à L'Isle Jourdain et au Lycée à Montmorillon.

Mme Annick Biguet demande combien d'enfant de la commune sont scolarisés dans les écoles composant le Sivos.

Monsieur le Maire répond que pour cette année, un enfant est scolarisé dans l'une des écoles du Sivos des châtaigniers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à la majorité:

3 voix pour, 2 voix contre, 2 abstentions

- **d'accepter** la convention et de participer à hauteur de 1000€ par enfant et par an.
- **d'habiliter** Monsieur le Maire à signer la convention financière entre la commune et le SIVOS des Châtaigniers.

DELIBERATION 2016-33 **Tarification des amendes de police**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que suite à plusieurs incidents survenus dans la commune liés à l'aboiement persistant des chiens, il est nécessaire d'établir un montant d'amende de police à infliger au propriétaire.

M. Patrick Vignaud et M. Bruno Baudouin demandent si la mise en place d'une amende serait utile pour ce genre de nuisance.

Monsieur le Maire leur répond que toutes les actions possibles ont été tentées. L'amende de police est le dernier recours au niveau de la police du maire avant de pouvoir en référer au préfet.

Monsieur le Maire informe que suite à son dernier courrier, les personnes incriminées sont devenues plus agressives envers leurs voisins.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **d'instaurer** une amende de police de 300€

DELIBERATION 2016-34 **Remplacement estivale du secrétariat**

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la secrétaire de mairie Mme Hélène PIC-DIOT sera en congés annuels du lundi 8 août au vendredi 26 août 2016 inclus. Afin de pallier à cette absence, il est souhaitable de procéder à son remplacement pour cette période.

Monsieur le Maire informe que Mme Patricia Looten, qui a remplacé Mme PIC-DIOT à 2 reprises est libre les 2 dernières semaines pour le remplacement.

Mme Alison McDonagh explique que ce n'est pas trop important s'il n'y a que 2 semaines de remplacements ; le mois d'août est un peu plus calme au niveau administratif.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **décide**, à l'unanimité:

- **de recruter** un agent administratif à raison de 2 jours par semaine du 16 août au 26 août 2016.

Questions diverses

Chemins :

M. Bruno Baudouin demande s'il est possible d'entretenir le chemin allant des Courtines au bois de Lareau qui n'est plus accessible pour ses champs.

La commission voirie doit se déplacer pour évaluer le travail et rendre compte de la possibilité.

M. Patrick Vignaud informe que les bas cotés ont déjà été fait mais l'agent technique va repasser vu les conditions climatiques particulières cette année.

Feu d'artifice :

Monsieur le Maire rappelle que suite à l'hospitalisation en urgence de l'artificier, le feu d'artifice du 14 juillet n'a pas pu être tiré. Il propose de le faire tirer à la suite du concert des heures vagabondes le 31 juillet.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition.

Monsieur le Maire demande si à l'avenir il ne serait pas plus judicieux de s'abstenir de tirer le feu d'artifice le 14 juillet vu les différentes offres sur les communes aux alentours, mais plutôt de consacrer ce budget pour enrichir les animations le jour de la fête du village.

Le Conseil Municipal en reparlera pour préparer la saison 2017.

Location de salle :

M. Vincent Pierre demande des précisions sur les événements qui se sont produits à l'ancienne cantine et sur le plan d'eau lors de la location de la salle par lui-même le vendredi 8 juillet. Effectivement la boîte aux lettres du restaurant Le Pont Creusé a été cassée et le courrier y étant entreposé n'a pas été retrouvé.

M. Vincent Pierre précise que l'auteur de cet acte de vandalisme a été identifié, qu'il a contacté ses parents qui sont prêts à régler le montant de l'achat d'une nouvelle boîte aux lettres.

Monsieur le Maire prend acte et dit toutefois que tout locataire d'une salle communale a une part de responsabilité, que son absence pose problème en cas de comportement irresponsable de ses invités dedans et en dehors de la salle.

Agent technique :

M. Vincent Pierre et Bruno Baudouin demandent des précisions sur la situation concernant l'agent technique Jean Bernard Bonnenfant.

Monsieur le Maire leur répond que Jean Bernard Bonnenfant a eu la sanction la plus faible, soit un avertissement. Cela ne figurera pas dans son dossier. Il précise que cette sanction n'a pas été contestée par voix de justice.

Fin de la réunion 22h30